

M. Blair ou du gouvernement, ne pouvait attendre plus longtemps cette fois ? Puisque M. Blair était le si important personnage que mes honorables amis prétendent, pourquoi n'a-t-on pas attendu que la loi des chemins de fer fût mise en vigueur pour le nommer président de la commission ? Puisque ses capacités étaient telles qu'il fallait absolument lui donner la présidence de la commission, pourquoi n'a-t-on pas promulgué tout de suite et mis en vigueur la loi des chemins de fer ? Quel besoin si pressant avait-on de lui payer \$50 par jour—

M. TAYLOR : Et ses frais de déplacement.

M. CASGRAIN : Et ses frais de déplacement pour aller étudier sur place le travail des commissions de chemins de fer des Etats-Unis ? Toutes les circonstances qui ont accompagné la nomination de M. Blair sont de nature, pour le moins dire, à éveiller les soupçons. Que la Chambre me permette de lui soumettre le cas suivant. Supposons qu'à l'époque des élections je me porte candidat dans ma division, et qu'il se trouve dans une des paroisses du comté un adversaire influent à qui je donnerai \$100 pour qu'il s'en aille;—si cet homme quitte le comté et que je sois élu, n'y aura-t-il pas lieu de présumer, je le demande à la Chambre, que je l'aurai acheté, que je lui aurai donné \$100 en paiement de son influence, pour lui faire quitter une paroisse où il aurait pu recueillir la majorité des voix ? Sans tirer de conclusion, je demanderai cependant à la Chambre si les deux cas ne présentent pas une analogie frappante ?

Je prétends que le pays n'est pas satisfait de l'état de choses actuel, qu'il n'est pas satisfait du tarif que ces messieurs de la droite persistent à lui imposer, qu'il n'est pas satisfait de l'attitude prise par le gouvernement à l'égard du Grand-Tronc-Pacifique. L'honorable député d'Ontario-nord ne nous a pas dit, comme on l'avait proclamé en 1896 et en 1897, que le gouvernement actuel est une agglomération des plus grands hommes d'Etat canadiens; il s'est contenté d'affirmer que, toutes choses bien pesées et tout compte tenu de l'imperfection humaine, notre gouvernement est certainement le meilleur qui puisse exister. Qu'on me permette de comparer la composition actuelle du cabinet à ce qu'elle était en 1896 et même quelque temps plus tard. A cette époque là le ministère comptait dans son sein sir Oliver Mowat, ancien premier ministre d'Ontario, et l'un des esprits dirigeants de cette province; sir Henry Joly de Lotbinière, ancien premier ministre de la province de Québec; l'honorable M. Blair, ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick; l'honorable David Mills, surnommé le sage de Bothwell; sir Louis Davies, ainsi que le représentant actuel de la division Sainte-Marie (l'honorable M. Tarte). En évoquant ces noms et en songeant à la composition présente du cabinet, les ministres disparus m'apparaissent comme des

géants; je m'abstiendrai de dire ce que sont ceux qui restent.

Le très honorable leader de cette Chambre (sir Wilfrid Laurier) nous ayant dit un mot des élections partielles, je terminerai mes remarques par une analyse de ces élections partielles, je m'efforcerai aussi d'indiquer à la Chambre la leçon véritable qui se dégage des luttes électorales qui viennent de se terminer. Il convient de rappeler que dans les provinces où ces élections ont eu lieu nous avions contre nous le pouvoir provincial et le pouvoir fédéral, ainsi que l'influence énorme des faveurs qu'ils sèment d'un bout à l'autre du pays. Or, qu'est-il arrivé ? Commençons par les élections d'Ontario. Dans le comté de Bruce-est, le candidat conservateur ne triomphait en 1900 que par une majorité de 43 voix, tandis qu'en 1904 cette majorité s'élevait à 209 voix. Dans la division de Lambton-est, de 221 voix qu'elle était en 1900, la majorité conservatrice s'est élevée à 556 voix en 1904. Passons maintenant à l'élection de Saint-Jean, N.-B. L'attitude prise par l'honorable M. Blair donne au verdict que vient de rendre cette division électorale un caractère qui me semble particulièrement significatif. En 1900, les libéraux obtenaient à Saint-Jean une majorité de 997 voix.

Il me fait peine de rappeler ces faits désagréables à mes honorables amis de la droite ; mais ce n'est pas pour leur plaisir que je suis ici. En 1904, le candidat conservateur, que nous sommes heureux de compter aujourd'hui au nombre des membres de cette Chambre, était élu par une majorité de 264 voix.

Passons maintenant aux élections de la province de Québec, en commençant par celle de la division Saint-Jacques. Je regrette, et tous les députés de la gauche regrettent avec moi que cette division n'ait pas cru devoir confier son mandat à notre excellent ami, M. Bergeron. En 1900, les libéraux obtenaient dans Saint-Jacques une majorité de 1,641 voix ; leur majorité n'a été cette année, que de 636 voix, soit une diminution de plus de mille voix. Dans la division Hochelaga, de 635 voix qu'elle était en 1900, la majorité libérale s'est trouvée réduite, cette année, à moins de 300 voix. Et, que la Chambre le remarque bien, n'eussent été les énormes concessions qu'on nous demande de faire au Grand Tronc, n'eût été l'influence de cette compagnie ; n'eût été aussi le grand nombre d'employés de cette dernière qui habitent la division, le représentant d'Hochelaga ne serait pas mon honorable ami (M. Rivet), mais bien M. le Dr Bernard. Passons maintenant à Saint-Hyacinthe, le château-fort libéral, la citadelle que les forces libérales occupent depuis des années. Les libéraux qui y obtenaient en 1900 une majorité de 1,111 voix, ont vu cette année leur majorité réduite à 195 voix.

Le pays approuve-t-il le régime fiscal actuel ? Acquiesce-t-il au projet du Grand-Tronc-Pacifique ? Donne-t-il son adhésion au